



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Marché de fournitures Acquisition d'une abatteuse d'occasion

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
270, Avenue de Lattre de Tassigny - 88500 MIRECOURT

☎ 03 29 37 80 30

☎ 03 29 37 80 31

✉ legta.mirecourt@educagri.fr

www.eplea.vosges.educagri.fr

SOMMAIRE :

1. Parties contractantes :
2. Objet du marché
3. Type de procédure
4. Pièces constitutives du dossier de consultation et du marché
5. Négociation
6. Conditions d'exécution et de livraison
7. Le prix
8. Facturation et paiement
9. Litiges et pénalités de retard
10. Critères d'attribution du marché
11. Renseignements complémentaires

1. Parties contractantes :

Les parties contractantes sont : l'Etablissement Public Local D'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) des Vosges représenté par Madame Nathalie ROYET, sa directrice d'une part,

Et

L'entreprise dont l'acte d'engagement a été accepté par le pouvoir adjudicateur, ci-après désignée « le titulaire » d'autre part,

2. Objet du marché :

Fourniture et livraison d'une abatteuse d'occasion, dont les caractéristiques demandées sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières.

3. Type de procédure :

Procédure adaptée, article 25 du code des marchés publics sans allotissement.

4. Pièces constitutives du dossier de consultation et du marché :

Pièces particulières :

- Acte d'engagement
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Offre financière, contractuelle et technique du titulaire.

Pièces générale :

- Le cahier des clauses administratives générales des Marchés Publics de Fournitures courantes et de Services (C.C.A.G. – F.C.S.) approuvé par arrêté du 19 janvier 2009, non remis au titulaire par le pouvoir adjudicateur mais dont le titulaire reconnaît avoir pris connaissance.

5. Négociation : la possibilité de négocier est offerte au pouvoir adjudicateur. L'utilisation de cette possibilité avec l'un des candidats n'impose pas que tous les candidats soient invités à négocier.

6. Conditions d'exécution et de livraison

6.1 Correspondant au suivi du marché : le titulaire indiquera les nom prénom fonction et coordonnées de l'interlocuteur unique avec lequel le pouvoir adjudicateur sera en contact pour le suivi du marché.

6.2 Délai de livraison :

Le délai de livraison est fixé au plus tard 6 semaines après la date de notification du marché

Le délai de livraison commence à courir à compter de la date de la notification de marché

6.3 Modalités de livraison :

L'engin sera livré un jour ouvré entre 8h00 et 17h00 à l'adresse suivante :

EPLEFPA

Hall agroéquipement/ ferme de Braquemont

Rue de la croix de Padron

88500 POUSSAY

Le titulaire préviendra le pouvoir adjudicateur au minimum 15 jours à l'avance de la date de livraison prévue.

Les risques afférents au transport et à la livraison sont de la responsabilité du titulaire du marché.

La livraison doit être conforme à la commande passée. Si l'engin est reconnu défectueux lors de la livraison ou de la mise en service, l'EPLEFPA des Vosges se réserve le droit de refuser l'engin livré. Ce dernier devra être remplacé immédiatement ou remis en état aux frais du titulaire du marché. En cas de rejet l'enlèvement de l'engin est à la charge et aux frais du titulaire.

6.4 Sous-traitance

Le titulaire du marché ne pourra sous traiter tout ou partie du marché sans autorisation expresse du pouvoir adjudicateur et dans les conditions prévues par l'article 62 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

7. Le prix :

Le candidat présentera une offre de prix HT. Le prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement toute la prestation, les frais afférents au conditionnement au stockage à l'emballage à l'assurance et au jusqu'au lieu de livraison ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le prix s'entend donc pour une réalisation conforme aux prescriptions contenues dans le présent cahier et dans le cahier des clauses techniques particulières.

8 La facturation et le paiement :

Les factures seront établies en euros en un exemplaire original et un duplicata. Elle comprendra outre les mentions légales :

Le nom et l'adresse du créancier

Le n° SIRET et APE ou RCS du titulaire

Le prix hors taxe

Le taux et le montant de la tva

Le prix TTC

Les références bancaires complètes du titulaire du marché (N° de compte, IBAN, BIC, domiciliation de la banque)

La facture sera adressée à CFPPA 22 Rue Grosjean 88500 MIRECOURT

Par dérogation à l'article 11.1 et 11.2 du CCAG FCS, le règlement se fera par mandant administratif dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou de la constatation du service fait si celui-ci est postérieur à l'envoi de la facture.

9.Litiges et pénalités de retard :

9.1 Litiges : en application de l'article 37 du CGAS FCS le pouvoir adjudicateur et le titulaire du marché s'efforceront de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'interprétation des stipulations du marché et à l'exécution de la prestation.

9.2 Pénalités de retard : Il ne sera pas appliqué d'exonération de pénalités

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé par le fait du titulaire du marché, le pouvoir adjudicateur pourra appliquer au titulaire du marché, sans mise en demeure préalable des pénalités fixées à :

$$P=V*R/1000$$

P : montant de la pénalité

V : valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, ors variation de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R : nombre de jours de retard

(dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG FCS.

10. Critères d'attribution du marché

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères suivants :

Prix 60%

Service après vente 25%

Conditions de garantie 5%

Développement durable : 5%

Option supplémentaire 5%

11. Renseignements complémentaires :

- d'ordre administratif : Laurence ROHR Secrétaire générale Tél : 03 29 37 80 30 / 06 10 58 10 60

- d'ordre technique : Jonathan HEL Formateur en techniques forestières Tel : 0610393919